

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 OCTOBRE

LES CHEMINS DE FER

Les accidents. — Projet de loi de M. Georges Berry

Le jour de la rentrée de la Chambre, M. Georges Berry, député de Paris, déposera une proposition de loi relative à la sécurité publique dans les chemins de fer.

Tout d'abord, l'honorable député établit que l'Etat a le droit d'imposer aux Compagnies de chemins de fer une réglementation étroite, car l'industrie des chemins de fer n'est pas une industrie privée. Elle constitue un monopole substitué temporairement à la place de l'Etat, en vue d'un service public, et ce service même est assuré partiellement en France par l'Etat et chez d'autres nations d'une façon complète. Or, il est incontestable que, dans la législation actuelle, l'Etat est insuffisamment armé pour exiger des Compagnies des garanties indispensables en vue de la sécurité publique qu'il est chargé de protéger.

L'expérience a prouvé plus d'une fois que le travail si délicat et si fatigant en même temps des mécaniciens et des aiguilleurs, dont dépend la sécurité de la circulation sur les voies ferrées, ne peut pas s'exercer efficacement au-delà d'une certaine durée qui, actuellement, est variable sur certains réseaux français et quelquefois excessive.

Plusieurs des accidents les plus graves, arrivés en ces dernières années, n'ont pas eu d'autre cause que le surmenage des employés. Il importe donc, sur ce point, de réviser et d'uniformiser les règlements actuels.

M. Georges Berry établit donc que les principales causes d'accidents proviennent, d'une part, du manque de surveillance, et, d'autre part, de l'excès de travail exigé des mécaniciens et chauffeurs, ainsi que des aiguilleurs.

Les enquêtes ont démontré que certains mécaniciens ou aiguilleurs travaillent parfois jusqu'à 13, 16, 18 et même 22 heures sans interruption.

Pour remédier aux inconvénients, aux dangers qu'il signale, l'auteur de la loi propose d'abord de réorganiser entièrement le service actuel des inspecteurs, d'une part en le rajeunissant et, d'autre part, en lui donnant de plus larges attributions.

En ce qui concerne les mécaniciens et aiguilleurs, les différentes enquêtes n'ont amené aucun changement dans le sort des employés intéressés et rien n'y sera changé, dit M. Berry, tant que le Parlement n'aura pas, par une loi, rigoureusement arrêté les durées maxima du travail en punissant sévèrement ceux qui y auront contrevenu.

Il propose, en conséquence, de fixer à un maximum de dix heures sur vingt-quatre la durée du travail des mécaniciens et chauffeurs des trains de voyageurs.

« Nous disons, poursuit l'auteur de la proposition, trains de voyageurs, car la fatigue sur les trains de marchandises est moins grande. On peut autoriser, pour ces derniers, un maximum de travail de douze heures.

Quant à l'aiguilleur, ce modeste employé qui ne gagne pas souvent mille francs par an, il est aussi un de ceux sur lesquels pèsent les plus lourdes responsabilités. Qu'il oublie

d'aiguiller à temps et c'en est fait de la vie de nombreux voyageurs. Pourtant, si on le surmène, si on le fatigue, comme il y a une mesure naturelle aux forces de l'homme, on compromet la sécurité publique.

Il est facile de mettre bon ordre au surmenage qui n'est ni douteux, ni contesté; il suffit d'édicter des peines correctionnelles contre le chef de service qui aura imposé à un aiguilleur plus de douze heures de travail sur vingt-quatre.

Pour les responsabilités, tout cela ne servirait à rien si les agents du contrôle, nommés et payés pour faire respecter les lois et règlements, n'étaient pas responsables personnellement des accidents dus non seulement aux autorisations, mais encore aux tolérances accordées par eux en violation de ces lois et règlements.

Une autre responsabilité s'impose encore aux chefs d'exploitation.

Les Compagnies de chemins de fer, par suite de népotisme et de favoritisme, augmentent tous les jours et inutilement les employés de leur administration centrale, et diminuent, par compensation, ceux dont le nombre serait utile pour parer aux accidents résultant de la lenteur des manœuvres ou de celles des chargements ou des déchargements des trains.

C'est pourquoi il est nécessaire de rendre responsables des accidents dus à ces causes, non pas les employés qui ne sont pas assez nombreux pour les empêcher, mais les chefs d'exploitation qui, sachant leur nombre insuffisant, ont passé outre sans protester.

La santé du Tsar

Des nouvelles de Saint-Petersbourg disent que l'état de santé de l'Empereur a empiré d'une façon appréciable.

La faiblesse générale et la faiblesse du cœur ont encore augmenté.

Le bruit a couru que le grand-duc Wladimir de Russie avait été appelé, l'état de santé du Tsar donnant de graves inquiétudes, et que son départ devait avoir lieu hier.

La nouvelle est exacte. Le grand-duc Wladimir a, en effet, retenu un sleeping à la Compagnie des wagons-lits et pris l'Orient-Express.

Saint-Petersbourg, 18 octobre. — Le voyage du Tsar à Corfu n'aura pas lieu.

Bulletin Militaire

Depuis quelques jours, les commandants des bureaux de recrutement sont assaillis de visites et de lettres des jeunes gens du contingent désireux de connaître le régiment où ils sont affectés.

Or, les affectations ne sont pas encore terminées et les commandants des bureaux de recrutement ne sont du reste pas autorisés à répondre aux demandes de cette nature.

La divulgation anticipée des régiments auxquels les jeunes gens sont affectés présente, on le comprendra, de graves inconvénients, récriminations de toute sorte, démarches pour obtenir un changement de garnison, toutes choses préjudiciables au bon fonctionnement du service de recrutement.

Les feuilles de route seront remises aux intéressés dans les derniers jours d'octobre

par les soins de la gendarmerie et, nous le répétons, au domicile indiqué par eux au recrutement.

Il ne sera accordé cette année, sauf les cas de nécessité absolue et dûment constatée, aucune autorisation de rejoindre directement les corps de troupe. Les conscrits seront conduits à destination et embarqués en chemin de fer par les soins de l'autorité militaire.

Les années précédentes, un certain nombre de jeunes gens, pour s'éviter les petits ennuis d'un voyage en détachement, obtenaient de rejoindre leurs corps individuellement; il en résultait pendant plusieurs jours un encombrement dans les trains ordinaires de voyageurs, dont les compagnies de chemins de fer se plaignaient.

CHINE ET JAPON

LES CONDITIONS DE LA PAIX

Parmi les conditions de paix imposées par le mikado au gouvernement chinois se trouvent l'indépendance de la Corée et des réformes considérables dans l'administration de ce pays.

Voici les principaux articles de ces réformes :

1° Réforme de la monnaie et du papier-monnaie; 2° Réforme des impôts; 3° Construction de bureaux de poste et de lignes télégraphiques. Etablissement de lignes ferrées; 4° Construction d'écoles primaires dans toute la presqu'île coréenne; 5° Remplacement des anciens fonctionnaires qui ont des sympathies pour la Chine par de nouveaux plus jeunes et plus instruits; 6° Rétribution régulière des fonctionnaires, qui ne devront plus acheter leurs charges; 7° Suppression des gratifications et commissions irrégulières.

Le gouvernement coréen aurait fait savoir qu'il était tout disposé à déférer aux désirs du Japon et a nommé une commission pour l'application de ce programme. Il a toutefois fait remarquer qu'il rencontrerait des difficultés, le peuple coréen ne paraissant pas mûr pour ces réformes.

On a découvert que de nombreuses personnes, appartenant aux plus hautes classes de la société chinoise, pratiquaient l'espionnage pour le compte du gouvernement japonais.

Les coupables ont été mandés à Pékin.

Le parti de la paix ne gagne pas de terrain.

On a conclu de forts achats de fusils Mannlicher avec des maisons autrichiennes.

D'importants envois d'armes et de munitions sont actuellement en route sous pavillon neutre.

Tien-Tsin, 18 octobre. — Le bruit court qu'une bataille très importante a eu lieu au nord du Yalu le 15 octobre.

Les autorités déclarent n'avoir reçu aucune nouvelle officielle.

INFORMATIONS

Fonctionnaires-conseillers

Voici les chiffres exacts des fonctionnaires de tous ordres faisant partie soit des assemblées départementales, soit d'arrondissement: 262 fonctionnaires sont conseillers généraux, et 169 conseillers d'arrondissement.

Les élections belges

Les totaux des 4,797,500 suffrages émis par les différents partis s'établissent ainsi :

Cléricaux, 915,000 votes; libéraux, 333,000; socialistes, 318,000; dissidents, 31,500.

De sorte que, sur 4,797,500 votes émis, les cléricaux en ont 915,000, les anticléricaux 881,000, abstraction faite des dissidents, qui se partagent. Et ce partage permet d'établir cette proportion :

Cléricaux, 13; libéraux, 9; socialistes, 5.

L'anarchie en Allemagne

On télégraphie de Brunswick à la *Gazette de Cologne* un compte-rendu d'une réunion anarchiste tenue dans cette ville et dans laquelle le compagnon Hoos a fait l'apologie des Ravachol, Vaillant, etc., de l'assassinat de M. Carnot, et vanté la propagande par le fait.

Le tour du monde par deux journalistes

Deux jeunes journalistes anglais, MM. E.-R. Loudon et Herbert G. Field, viennent de quitter Londres pour faire le tour du monde dans des conditions bien exceptionnelles. De Paris, ils se rendront à pied à Marseille, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Asie-Mineure, en Perse et, par le Belouchistan, dans les Indes qu'ils comptent traverser durant l'hiver 1896-1897. Puis ils s'embarqueront pour San-Francisco, où ils se rendront par la voie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. A pied de nouveau, ils traverseront l'Amérique et ils espèrent quitter New-York pour regagner leurs pénates dans l'automne de 1899.

MM. Loudon et Field n'emportent pas d'argent avec eux et ils enverront en Angleterre celui qu'ils pourraient gagner chemin faisant : c'est, pensent-ils, le meilleur moyen de n'être pas volés. Pour tout bagage, ils ont un appareil à photographies instantanées, une paire de revolvers, du linge et leurs livres de notes. Ils se proposent de publier à leur retour un ouvrage illustré contenant le résumé de leurs impressions de voyage.

Suicide d'un soldat

Un jeune soldat du 4^e d'infanterie de marine, Léon, âgé de vingt-quatre ans, en garnison à Toulon, ayant reçu de ses parents une lettre qui l'affectait profondément, s'enferma dans sa chambre, à la caserne du Mourillon, et, appuyant sur sa poitrine le canon de son fusil, fit feu.

On l'a relevé mort.

Triple assassinat

Un crime horrible vient d'être commis à Byans, près Héricourt (Haute-Saône): la femme Henri Valiton a été trouvée dans sa cave, avant-hier, à deux heures, complètement nue, bâillonnée, les mains et les pieds liés, et ne donnant plus signe de vie.

Presque à la même heure, on retrouvait dans un canal d'usine ses deux enfants noyés, l'un âgé de sept ans et l'autre de huit mois.

On ignore encore quel est l'assassin et comment le crime s'est accompli.

Un médecin appelé aussitôt donna des soins à la malheureuse, qui reprit connaissance mais se trouve dans l'impossibilité d'articuler une parole.

Horrible mort

Il y a deux ou trois jours, dit le *Mémorial des Pyrénées*, la dame Jeanne-Marie C..., conduisait à l'abreuvoir une jument. Elle avait commis l'imprudence d'enrouler la bride au-

tour de son poignet. Elle a été traînée sur un parcours de cent mètres environ. Lorsqu'on l'a relevée, elle était morte. Son crâne, mis à nu, laissait voir la cervelle.

BULLETIN FINANCIER

18 octobre 1894.
 On pouvait croire au début que l'on allait reprendre sur les cours d'hier, mais sur la nouvelle que le voyage du Czar à Corfu était ajourné, le marché s'est dérobé de nouveau. Le comptant sur nos rentes n'est pas mauvais, c'est un symptôme. Mais, malgré tout, comme on est à la merci d'un incident, on comprend facilement la réserve de la spéculation.
 Le 3 0/0 cote 101.55, 101.25, 101.35.
 Le 3 1/2 est relativement plus ferme.
 Nos Sociétés de crédit sont lourdes. Nous relevons le Foncier à 890. Le Crédit Lyonnais à 742.50.
 La Société Générale se maintient bien.
 Nos grands chemins sont influencés par la tenue de nos rentes et sont plus faibles qu'hier. L'Italien s'incrit à 82.80, encore ferme étant donné les circonstances. On n'a pu maintenir la reprise qui s'était manifestée sur l'Extérieure qui est à 69 13/16. 4 0/0 Turc, 23.20.
 Les fonds russes sont naturellement touchés d'autant plus que le marché est étroit sur ces rentes.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 9°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 7°
Midi,	751 m/m	au-dessus 10°
Hauteur,	2 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 16 octobre 1894

L'EMPRUNT DE 500,000 FRANCS

A huit heures précises, presque tous les conseillers sont présents. Nous en comptons 24 sur les 27 représentants de la ville. MM. Milon et Vinsonneau sont de ceux qui se sont fait excuser. M. Boisson est élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, le maire aborde de suite la grosse question de l'emprunt. Il lit la dernière du ministre qui n'accepte pas l'article relatif à l'impôt mis à la charge de la ville, ainsi que le mode de remboursement; le ministre désire le tirage au sort. Le maire, naturellement, proteste au nom du Conseil et regrette la décision du ministre laissant à la charge du public le droit de transmission de 0,20 c. 0/0 sur le capital, plus l'impôt sur le revenu de 0,04 0/0. C'était donc plus un revenu de 3.50.

C'est alors, dit M. le Maire, que nous sommes entrés en pourparlers avec des établisse-

ments de crédit, dont l'un d'eux nous débarrasserait, paraît-il, des soucis de l'impôt moyennant 10,000 francs de commission.

Cependant M. le Maire aimerait mieux faire directement appel à ses concitoyens; mais le projet d'emprunt subirait les modifications suivantes: 1° remboursement en 25 années par voie de tirage au sort; 2° intérêts payables par semestre; 3° le total de l'emprunt fait en deux fois, la première au 16 novembre 1894, la deuxième dans le courant de 1895. Si l'emprunt n'était pas couvert, la municipalité s'adresserait alors à un établissement de crédit.

Voici le projet de délibération:

Le Conseil municipal de Saumur ayant entendu les propositions de l'Administration municipale présentées d'accord avec la Commission des finances, après en avoir délibéré, décide:

1° Un emprunt de 500,000 francs sera effectué sur particuliers au taux de 3 fr. 50 pour cent;

2° Un premier appel de fonds de 250,000 francs aura lieu le samedi 10 novembre;

3° Un second appel de fonds sera fait par pareille somme de 250,000 francs également sur particuliers et au même taux de 3 fr. 50 pour cent, dans le courant de l'année 1895;

4° Ces emprunts seront remboursables en 25 ans à partir de 1899 par voie de tirages au sort qui auront lieu le 16 novembre de chaque année;

5° Les intérêts seront payés par semestre à compter du 16 novembre prochain, à la Caisse municipale, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;

6° Au cas où le public ne couvrirait pas entièrement la première partie de l'emprunt, l'Administration municipale est autorisée à prendre immédiatement des mesures afin de réaliser la somme qui sera nécessaire auprès du Crédit Foncier ou d'un autre établissement de crédit.

À la fin de cette lecture, M. Coutard demande la parole; il approuve bien lesdites modifications, mais il désire les explications sur l'article 6, relatif au recours à un établissement financier, en cas de non réussite de l'emprunt. M. le Maire répond l'emprunt à un taux inférieur à 3.85, puisqu'une maison offre de fournir les fonds à 3.66 net.

M. le docteur Besnard demande au maire si les compagnies financières ne font pas des conditions spéciales trop onéreuses. Le Crétit algérien, répond M. le Maire, nous a fait, entre autres des conditions très avantageuses. C'est pourquoi nous vous demandons de traiter avec un de ces établissements au cas où l'emprunt ne serait pas couvert par les particuliers.

C'est alors que M. Terrien s'élève contre les menées de personnages qui, depuis deux ans, suscitent des entraves à l'emprunt. Quels sont ces personnages? M. Terrien ne nomme pas, mais il désigne assez clairement son collègue d'en face. M. le Maire et plusieurs conseillers municipaux profitent de la circonstance pour infliger indirectement à l'obstructionnistes plusieurs anathèmes qui ont l'air de laisser assez froid celui qui en est l'objet. Mais M. Terrien revient à la charge et veut vider son cœur; il tient à prouver que toutes les tracasseries du ministère qui ont retardé l'emprunt jusqu'à ce jour sont le fait d'influences étrangères. Enfin M. le Maire invite ses collègues à la patience et les prie de voter le projet de délibération. L'incident se trouve donc clos avec le vote.

Viennent après quelques affaires de voirie: construction d'un urinoir quai de Limoges; d'une borne-fontaine rue Notre-Dame; no robiset pour donner de l'eau de Loire aux habitants du Coteau-Charrier; enfin, des reverbères quai du Marronnier et rue d'Alsace. Puis, le maire lit une pétition des habitants de Beaulieu demandant l'élargissement d'un carrefour. Question ajournée en raison de l'acquisition d'un terrain.

Des propositions faites pour la construction des massifs de la machine des eaux, il résulte que la plus avantageuse est celle d'un M. Carré qui demande 45 fr. du mètre, en béton. L'Administration, après avoir pris des renseignements, demande l'autorisation de traiter avec M. Carré, ce qui lui est accordé.

Dans le traité passé avec la Société de Pont-à-Mousson pour les travaux de canalisation, l'Administration s'est réservée la pose de 1,600 mètres de tuyaux qui devront être exécutés par des ouvriers de Saumur. On approuve.

Le Conseil vote ensuite l'obligation du compteur à tous les concessionnaires d'eau de Loire. Le maire profite de la circonstance pour proposer au Conseil de faire assesseurs un employé des eaux qui pourrait dresser procès-verbal lors des contraventions nombreuses qui s'exercent autour des bornes-fontaines dont quelques habitants peu gênés s'approprient à eux seuls l'usage.

2,500 fr. sont votés pour l'acquisition d'un terrain à M. Mureau, en fin d'installation d'un réservoir, et l'on arrive à une autre grosse question.

LES TRAMWAYS

M. le Maire commence par informer ses collègues que, d'après l'autorisation qu'il avait reçue du Conseil de traiter avec la Compagnie des Voies ferrées économiques, il avait élaboré un projet de traité et un cahier des charges qui ont été communiqués au ministre et à l'ingénieur qui les ont approuvés.

Le maire lit un long traité de rétrocession qui donne lieu à des discussions et des explications qui nous paraissent trop personnelles; et que nous résumerons brièvement.

On sait que, par la déchéance de la Société concessionnaire, l'Etat est devenu propriétaire du réseau abandonné. Plusieurs lois, il a été fait à la ville les propositions de rétrocession, mais trop onéreuses pour être acceptées. Aujourd'hui, l'Etat abandonne tous ses droits et la ville devient donc, en somme, propriétaire de ce qu'il y a de tramway. Notre Administration veut faire mettre en exploitation cette ligne, et a reçu des propositions d'une société financière qui lui donne, paraît-il, toute les garanties et dont elle a les meilleures références.

On a lu ici même que ces garanties avaient été mises en doute, et d'aucuns prétendent que les avantages offerts par une compagnie concurrente étaient autrement plus sérieux. En vain M. Coutard objecte-t-il que la ville s'engage trop légèrement, que si cette compagnie ne réussissait pas, les tramways retomberaient sur les bras de la ville et seraient une cause de dépenses incalculables. Rien n'y fait. On présente à M. Coutard des raisons qui paraissent logiques, et surtout des précédents tout à l'avantage de l'avenir des tramways. Supposez, disent MM. Piéron et Boisson, que les tramways tombent en faillite. Immédiatement d'autres compagnies se présenteront et auront une exploitation d'autant plus facile que les frais de réfection et d'installation seront nuls pour cette nouvelle compagnie. Enfin le Conseil donne son approbation à l'Administration.

Des crédits sont ensuite votés: 800 fr. pour

location du petit collège: 250 fr. pour visiter les chevaux de boucherie: 2,450 fr. pour travaux rue Gambetta: 2,000 fr. traitement des employés du service des eaux: 150 fr. à la Chambre consultative des arts et manufactures.

Demande du conseil d'hygiène pour travaux à faire rue de la Petite-Bilange, relativement à l'écoulement des eaux. Examen ultérieur.

Un vœu du Conseil d'arrondissement relatif à l'affectation du Château pour l'établissement d'un musée, est renvoyé à la Commission des Beaux-Arts.

L'ouverture des nouvelles foires votées par le Conseil général est renvoyée au mois de mars 1895.

Le maire informe le Conseil qu'il s'est préoccupé de la question du téléphone. Il s'est adressé au directeur des Postes et Télégraphes d'Angers pour l'établissement d'un réseau reliant tous les services de la ville de Saumur.

Le Conseil donne avis favorable à des demandes de soutiens de famille.

Le maire informe ses collègues qu'il n'a pu obtenir les 1,000 fr. demandés pour la bourse du Travail, le dossier de l'affaire s'étant égaré au ministère.

M. Schœnlaub, professeur d'allemand au Collège, demande 200 fr. pour faire un cours gratuit de langue allemande. Accordé.

A V I S

M. le Maire de Saumur porte à la connaissance du public la lettre suivante qu'il a reçue de Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes:

« Angers, le 16 octobre 1894.

» Monsieur le Maire,

» Avant de fixer les conditions dans lesquelles pourrait être créé à Saumur un réseau téléphonique spécial à conversations taxées, mon administration désire être renseignée sur le nombre des abonnés à prévoir dès le début.

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien me faire connaître le nombre probable des abonnés sur lequel vous croyez pouvoir compter des maintenant.

» Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Directeur, Signé: LEGENT.

En conséquence, M. le Maire de Saumur invite les intéressés à bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible à l'Hôtel de Ville.

Avis à la Classe

Les jeunes gens appelés sous les drapeaux, du 12 au 15 novembre prochain, sont priés de se réunir dimanche 21 courant, à 9 heures et demie du soir, au Café de la Bourse, salle du premier.

Objet de la réunion: formation d'un banquet.

Un groupe de Conscrits.

Le Téléphone

Dans la journée d'avant-hier, premier jour de fonctionnement du téléphone pour le public, il a été reçu, à l'hôtel des Postes d'An-

16 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Deux heures plus tard, la jeune fille était renseignée. Comme toujours, M. Raimbault avait cédé, bien qu'avec une mauvaise humeur explicite. Lorsque Kerdistel rejoignit sa vaillante fileule il lui dit en lui tapant sur la joue:

— Tu sais, petite, ça y est pour cette fois. Mais il ne faut pas recommencer. Ça me ferait brouiller avec ton père.

Le 2 juillet, en même temps que le Colbert, battant pavillon du vice-amiral Garnault, commandant en chef, quittait Toulon, le yacht l'Alcyone s'éloignait du golfe Juan, à la poursuite de l'escadre.

Hira, exultante, radieuse, était assise sur la dunette, les yeux tournés vers le sud, comme pour y chercher la silhouette du grand cuirassé sur lequel était Philippe Borsand.

Tout le monde à bord était affairé. Cette sou-

aine expédition avait surpris l'équipage. Il n'avait fallu rien moins que l'assurance donnée par le commandant qu'on obéissait à un caprice de « Mademoiselle », pour apaiser les mécontentements. Car on était positivement mécontent sur l'Alcyone. Il y avait à peine trois semaines qu'on était à terre et l'on repartait sans crier gare pour aller... où? En Tunisie, sous un soleil de flamme, courant le risque de se mêler à la bagarre et peut-être de ramasser les boulets perdus des Kroumirs.

— Drôle de fantaisie qu'a eue là Mademoiselle! Enfin, du moment que c'était un caprice de l'enfant du bord, il n'y avait rien à dire, et tout le monde devait être calme.

Un seul homme gardait à l'égard de la jeune fille une attitude singulière, dont la réserve même eût révélé à l'œil d'un observateur une sourde hostilité: — c'était le premier maître mécanicien, Lucien Dubreuil, — un jeune homme de vingt-cinq ans, engagé depuis peu par le commandant Kerdistel, à Marseille, en remplacement d'un brave mort d'un abîme au canal de Suez.

Lucien Dubreuil était un grand garçon aux membres robustes, au teint d'autant plus clair

que sa figure était ombragée d'une barbe et de cheveux roux. Cette couleur et celle de ses yeux, d'un gris changeant, prévenaient peu en sa faveur. Au reste, on n'avait eu qu'à se louer jusque-là de son service. Exact, ponctuel même, infatigable, il était doué d'un de ces tempéraments sur lesquels la maladie et la lassitude paraissent glisser sans laisser de traces. — Muet d'habitude, il ne prenait jamais la parole que pour laisser tomber quelque mot acerbe, indice de l'amertume d'une âme profondément ulcérée. Dans les premiers jours, Kerdistel s'était loué sans mesure de sa nouvelle acquisition. Car c'était lui qui l'avait présenté à son ami Raimbault avec une vantardise fort naturelle, en homme qui affirmait qu'il ne s'était jamais trompé sur le compte d'autrui.

Mais, voilà que, sans se l'expliquer, brusquement, le brave commandant commença à éprouver comme un vague répulsion à l'encontre du jeune mécanicien. Le jour même de l'embarquement, il surprit le regard de celui-ci fixé sur le père et la fille avec une expression de haine farouche à laquelle personne n'aurait pu se méprendre.

Alors, il se jura de surveiller sa recrue, sans en rien laisser paraître.

Cependant l'Alcyone suivait sa route, légère, ne se hâtant pas, dans l'allure nonchalante et superbe d'une promenade de touriste. Hira avait repris avec joie la vie du bord avec d'autant plus de joie qu'elle allait vers l'inconnu.

D'ailleurs, n'avait-elle pas retrouvé toutes ses habitudes, tout son personnel, depuis la date Soonam-kee jusqu'à ses chats, aujourd'hui grands et robustes, faits à toutes les gymnastiques du bord. Dhole, maintenant grand seigneur, avait même pris de l'embonpoint, chose extraordinaire pour un chien de sa race. Tant il est vrai que le bien-être affadit les plus sauvages natures!

Cette première journée de navigation parut exquise à la jeune fille.

— Eh bien! lui avait demandé M. Raimbault te voilà satisfaite, je pense?

— Plus que satisfaite, père, tu peux dire heureuse.

Le vieillard promena ses doigts sur la chevelure de sa fille.

— Serais-tu égoïste, Hira?

Elle se leva et le regarda avec stupéfaction.

— Pourquoi me dis-tu cela, père?

(A suivre.)

gers, dix demandes de communication pour Paris et deux pour Saumur.

Le prix du pain

Depuis le 15 octobre, le pain est taxé à 1 fr. 50 les 6 kilogrammes, à Segré.

Théâtre de Saumur

MIGNON

Je me sens très embarrassé pour formuler une appréciation consciencieuse résumant le jugement du public. Je ne voudrais point froisser M. Giraud, un très galant homme et foncièrement artiste pour lequel je me vante de professer une sérieuse estime; et, d'autre part, il me répugne de lui verser une eau bénite de banalité dont il aurait le droit de suspecter la sincérité.

Enfin, je me risque. Nous laisserons de côté — bien entendu — la partition dont, seuls, le chœur précédant l'entrée de Titania et la « Polonaise » produisent encore sur nous quelque effet, et nous nous bornons à la critique raisonnable et raisonnée des chanteurs.

A part certaines émissions « blanches » et deux notes de fausset dont l'emploi parut injustifié, M. Jullian, très en voix, a réuni l'unanimité des suffrages. Pour nous, il dit la romance, *Adieu, Mignon, courage!* avec bien plus de vrai sentiment, de naturel — s'il est permis de recourir à cette expression — qu'il n'en déploie dans la terrible rengaine: *Elle ne croyait pas*, où il dépense tous ses poumons, mais avec une chaleur factice imposée, en quelque sorte, par la vulgarité de cette page qui tache, à nos yeux, l'œuvre de M. Ambroise Thomas.

A cette première audition, M. Darmand (Lothario) n'a pas — croyons-nous — fourni toute sa mesure. L'organe ne présente point le volume et la plénitude de timbre exigés pour le grand opéra. En outre, sous le coup sans doute d'une excusable émotion, le son vacillait et manquait d'assurance. Nous espérons que, lundi prochain, familiarisé avec son auditoire, M. Darmand se livrera et s'affirmera plus franchement.

M^{lle} Demalac?

Figurez-vous une blonde figurine de Saxe, une bergerette de Lancret, mince, fluide, fine et malicieuse, jolie, ou mieux, gentille à croquer; et la voix est aussi claire, diaphane, délicate, aussi frêle — ne lisez pas « grêle » — que le physique, prototype charmeur, tant matériellement que musicalement parlant, de « la chanteuse légère ». Le médium apparaît ténu; mais les notes aigües ont de l'étoffe, du corps et de l'éclat. Cependant, s'il m'était permis de confesser toute ma pensée, j'oserais déclarer que, jusqu'à ce moment, j'estime les rôles dramatiques un peu lourds aux épaules de M^{lle} Demalac. « Gil-Blas » veut au moins autant de flamme et de solidité que de grâce. « Ophélie? » Je ne dis pas non; mais une Ophélie Louis XV, Ophélie-Dorat et Ducis, je le crains, et non plus celle de Shakespeare. Lakmé, le Barbier, la Fille du Régiment, le

Domino Noir, etc., voilà les rôles exclusifs de notre cantatrice qui, suivant nous, se réservera sagement pour les personnages du pur opéra-comique français. — à moins que, lundi prochain, la grâce ne nous touche et ne nous découvre, en M^{lle} Demalac, une richesse et une variété de moyens insoupçonnés.

Par exemple, le chanteur que nous louons absolument, c'est le second tenor, M. Dambrière, dans lequel, en sus d'un comédien plein de ressources, nous trouvons une voix moins étendue que celle de M. Jullian, mais plus virile, plus chaude, plus robustement colorée; moins brillante, moins éclatante, mais plus pénétrante, plus empoignante, une vraie voix d'homme, pour résumer notre jugement.

M^{lle} Flavigny? très convenable, vraisemblablement, dans les demi-caractères; insuffisante peut-être pour les contrastes accentués du grand opéra.

Jusqu'à présent, nous ne distinguons en elle qu'un mezzo-soprano satisfaisant.

Et je suis certain de traduire publiquement l'opinion universellement articulée dans le particulier, après la représentation de *Mignon*.

AUX OEDIPES

Un afficheur d'une commune voisine de Saumur vient de poser, aux habitants de cette commune, une charade qui sera assez difficile à déchiffrer.

On lit d'une part, sur un mur, ces choses:

TEMPS DE SAUMUR

en vente de

D'ENFANTS, CHAPEAUX, FOURRURES

Il faut faire un bon demi-kilomètre pour avoir la clef que voici:

MAGASINS DU PRIN

Grande mise

MANTEAUX, ROBES, VÊTEMENTS

Le bon garde-champêtre n'avait pas compris que l'affiche, trop longue, avait été faite en deux tronçons devant être rassemblés.

Nos marchés

Voici quels ont été, pendant la semaine qui vient de s'écouler, les prix du blé, de l'orge et de l'avoine sur les principaux marchés de la région tout entière:

Angers. — Blé, les 100 kil., 46 fr. 30 à 47 fr.; — orge, les 100 kil., 42 à 44 25; — avoine, les 100 kil., 43 25 à 45 50.

Saumur. — 16 à 16 50; — 13 à 15 fr.; — 45 25 à 16 50.

La Roche-sur-Yon. — 46 70; — 14 à 16 fr.; — 16 fr.

Nantes. — 17 à 17 50; — 11 à 13 fr.; — 45 à 15 50.

Poitiers. — 16 à 16 25; — 43 fr.; — 45 à 16 fr.

Châtellerauld. — 18 65 à 19 fr.; — 13 40 à 17 70; 18 à 22 fr.

Niort. — 17 50 à 18 fr.; — 14 fr.; — 14 50.

Tours. — 17 à 17 50; — 12 90 à 18 45; — 45 à 16 fr.

Bléré. — 15 à 45 95; — 13 85 à 14 60; — 14 à 15 fr.

A qui le tour?

Le bicycliste tourangeau Bielle couvrait dernièrement sur la route de Blais 100 kilomètres en 3 heures 19 secondes.

Cette performance le faisait détenteur du record du monde pour cette distance.

Bielle n'aura pas été longtemps le « recordman » des 100 kilomètres.

Desprats de Blaye qui détient déjà le record des 50 kilomètres sur route vient d'enlever à Bielle le record des 100 kilomètres.

Vendredi dernier, sur la route de Libourne à Périgueux, Desprats a couvert 100 kilomètres en 2 heures 52 minutes 38 secondes, battant le record de Bielle par 8 minutes 19 secondes.

Et maintenant à qui le tour?

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 18 octobre. — Eugène-Léon Dureau, rue Saint-Nicolas, 10.

FAITS DIVERS

MALADIES QUI PEUVENT ÊTRE CAUSÉES PAR LE TABAC

Le journal de la Société contre l'abus du tabac publie cette liste effrayante et pourtant incomplète:

« Affections auriculaires. — Amaurose. — Amblyopie. — Amnésie. — Amygdalite. — Anémie. — Angine de poitrine. — Angine simple. — Anosmie. — Aphasie. — Asistolie. — Asphyxie. — Asthme. — Ataxie locomotrice. — Avortement. — Blépharospasme. — Bronchite. — Cachexie. — Cancer. — Cancroïde. — Catalepsie. — Catarrhe pulmonaire. — Congestion cérébrale. — Daltonisme. — Delirium tremens. — Epistaxis. — Folie. — Gastrite. — Gastralgie. — Hémorroïdes. — Hernie. — Herpès. — Hoquet. — Hypochondrie. — Hystérie. — Insomnie. — Laryngite. — La peur des espaces. — Léthargie. — Migraine. — Mort subite. — Otite. — Ozène. — Palpitations. — Paralyse agitante. — Paralyse simple. — Parésie intellectuelle. — Phrysie. — Polype nasal. — Psoriasis. — Rhumatisme. — Stomatite simple. — Stomatite ulcéreuse. — Syncope. — Tremblement. — Vertige. »

C'est vertigineux et pourtant la liste est fort incomplète, mais nous n'avons voulu citer que les maladies décrites dans le journal de la Société contre l'abus du tabac.

MARIAGE ET CÉLIBAT EN BICYCLETTE

Un match original vient d'être couru à Litchfield (Angleterre).

Une équipe de huit hommes mariés, dans le but de prouver que l'état de mariage était supérieur au célibat sous le rapport de la force physique et de la « forme », avait provoqué une équipe de huit célibataires pour une course en vélocipède, de 25 kilomètres, sur route.

Mal leur en a pris, car les « bachelors » l'ont emporté, — mais de quelques points seulement.

L'arrivée s'est faite devant un immense concours de monde accouru de tous les points de la région.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux *hémorrhagies* et à l'*apoplexie*. Contre ces maladies, le moyen le plus efficace est de faire usage de la *Tisane Dussolin*, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

CONSEILS ET RECETTES

MÉLANGE POUR RENDRE LES CHAUSSURES IMPERMÉABLES

Faire bouillir dans un pot de terre:

Cire jaune..... 425 grammes.
Suif de mouton..... 425 —
Résine..... 5 —
Huile d'œillette..... un demi litre.

Quand le mélange est encore tiède, on l'étend avec un pinceau sur les chaussures.

Autre moyen:

On mélange et on fait fondre ensemble en remuant le mélange:

Suif de bœuf..... 250 grammes.
Graisse de porc..... 60 —
Huile de thérebenthine..... 30 —
Cire jaune..... 30 —
Huile d'olive..... 30 —

On emploie cette composition comme la précédente.

MARCHÉS

DOUÉ, 15 octobre

Froment, l'hectolitre, 12 à 13 fr. — Seigle, 5 50 à 9 fr. — Orge, 8 50 à 9 fr. — Avoine, 7 à 7 50. — Haricots, 29 à 30 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Bœuf, le kil., 1 70. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 20. — Porc, 2 fr. — Poulets, la couple, 3 à 4 50. — Canards, 3 à 4 50. — Oies, la pièce, 4 50 à 5 fr. — Dindes, 5 à 7 fr. — Pigeons, la couple, 1 50 à 1 75. — Œufs, la douzaine, 4,05. — Beurre, le 1/2 kil., 0,85. — Foin, les 100 kil., 5 à 5 50. — Paille, 3 à 3 50. — Prix du pain: les 6 kil., 4 60.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Grands Magasins du Printemps

SAUMUR — 20, Place Saint-Pierre — SAUMUR

Mise en Vente Générale de toutes les Nouveautés

RENSEIGNEMENTS -

Conformément à l'usage adopté par notre Maison — nous voulons donner quelques renseignements utiles sur les affaires les plus saillantes que nous offrirons cette Saison.

Les Draps Gordon, les Velours du Nord, les Peluches, les Sealskins anglaises, sont presque exclusivement employés à la fabrication, sans Rivale, de nos Manteaux

et Jaquettes — Nos Vêtements, de l'avis de toutes les Dames, constituent un Genre à Part, à cause de leur incontestable supériorité d'exécution.

Nous ne pensons pas que l'on puisse rencontrer dans toutes notre Région une aussi Belle Collection de Modèles Nouveaux.

Ce groupe de Vêtements a pris dans notre Maison des proportions inusitées — les Dames sont certaines d'y trouver des assortiments inépuisables, leur donnant toute satisfaction qu'il s'agisse d'un Vêtement Riche ou à Bas Prix.

Parmi les Nouveautés appelées à un grand succès pour la saison d'Automne et Hiver, nous indiquerons les Bouclés Ecossais ou Damiers, les Gros Crépons, les Belles Cheviottes anglaises, les Draps Amazones et les Zibelines.

Avec ces Tissus nous avons fait confectionner des Costumes — des Peignoirs — des Jupons — des Vêtements d'enfants, à des Prix absolument extraordinaires, qui seront mis sous les yeux de nos Clientes par la voie pratique et décisive des Etalages auxquels nous engageons vivement les Dames à s'intéresser.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire
à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 25 octobre 1894, à une
heure après midi, à Longué,
dans la maison de commerce
DELANDE et MILLERAND,

Le Fonds de commerce

De marchand de Vins, Alcools
et Liqueurs
Dépendant de la Société Dela-
lande et Millerand

Ayant son siège social à Longué,

Comprenant : la clientèle, le ma-
tériel, les marchandises, et le droit
au bail de la maison où le com-
merce est exploité.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

A défaut d'enchère pour le tout,

On vendra en détail, aux en-
chères publiques, aux plus offrant
et dernier enchérisseur :

Le matériel et les marchandises,
dépendant de ladite Société. —

Notamment : un camion, une car-
riole, des équipages, des foudres,
des syphons, des baquets, des en-
tonnoirs, des machines à boucher,
des cuiviers, des robinets, des ins-
truments de tonnellerie, une série
de mesures en étain, des poulains,
chantiers, une grande quantité de
barriques vides, de fûts de diffé-
rentes grandeurs, des bouteilles de
tous genres, des vins rouges et
blancs, des eaux-de-vie de diffé-
rents âges, du rhum et des li-
quours de toutes sortes.

On vendra aussi quantité d'au-
tres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0
pour les frais.

Des délais de paiement seront
accordés aux personnes solvables.

On pourra traiter de gré à gré
avant la vente.

S'adresser, pour traiter, à M.
CHAUSSEPIED, négociant à Sau-
mur, ou à M. JOUSSET, proprié-
taire à Vendanger, commune de
Mouliherne, et, pour tous rensei-
gnements, à M^e FILLATRAU, no-
taire à Longué.

AVIS

Liquidation de la Société Delalande et Millerand, de Longué.

Les créanciers de la société
Delalande et Millerand, ayant son
siège social à Longué, qui ne se
seraient pas fait connaître lors de
l'abandon de biens consenti par
MM. Delalande et Millerand à leurs
créanciers sociaux, par acte devant
M^e FILLATRAU, notaire à Longué,
des 24 septembre et 4 octobre 1894,
sont priés de vouloir bien se pré-
senter en l'étude de M^e FILLATRAU,
pour remettre leurs comptes, et
prendre connaissance de l'abandon
de biens consenti par la Société au
profit de ses créanciers et accepter
cet abandon.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-
Perrrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE,
notaire.

A VENDRE excellent Vin rouge
vieux en bouteilles.
S'adresser au bureau du journal.

Ministère de la Guerre

ADJUDICATION De Paille de Litière

Nécessaire à l'École de Cavalerie

Le 29 octobre 1894, à deux
heures du soir, le Conseil d'Ad-
ministration de l'École de cavalerie
procèdera, dans le cabinet de ser-
vice de l'établissement, à l'adjudi-
cation de la paille nécessaire pour
la litière des chevaux de l'École
de cavalerie.

Cette fourniture sera adjugée
pour une période de 3 mois à
partir du 1^{er} novembre 1894.

Le cahier des charges est déposé
au cabinet de service de l'École
où les intéressés pourront en
prendre connaissance tous les jours,
de midi à 4 heures du soir.

Toute personne qui a l'intention
de concourir à l'adjudication devra
adresser au Major de l'École,
avant le 24 octobre 1894 :

1^o Une déclaration indiquant
son intention de soumissionner,
ses nom, prénoms, domicile et
qualité ;

2^o Une pièce constatant sa qua-
lité de Français ;

3^o Un extrait de son casier ju-
diciaire ;

4^o Un état indiquant les entre-
prises de fournitures dont le signa-
taire aurait été antérieurement
adjudicataire.

A Saumur, le 18 octobre 1894.

Le colonel commandant l'École
de cavalerie.

RAIMOND.

Etude de M^e JAMIN, notaire à
Gennez.

A VENDRE

Par Adjudication volontaire
Le dimanche 21 octobre 1894, en
l'étude de M^e JAMIN,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Dépendant de la succession
de M^e Laurion,
Commune de Chenetutte-
les Tuffeaux.

1^o L'Hôtel de la Boule-d'Or, si-
tué au bourg des Tuffeaux ;

2^o 57 ares de terre et vigne,
aux Friches ;

3^o 73 ares 66 centiares de terre
et vigne, à la Futarie.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour tous rensei-
gnements, à M^e JAMIN, notaire.

Toute demande d'adresse ou
de renseignements doit être ac-
compagnée d'un timbre pour la
réponse.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à
Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION

Le dimanche 28 octobre 1894, à
la mairie de Saint-Martin-de-
la Place,

En totalité ou en détail

De la Closerie

De la Clairjaudière

Commune de Saint-Martin,

Proche le chemin de fer, d'une
contenance de 4 hectares, dépend-
ant de la succession de M. Hip-
polyte THUAU, des Tuffeaux.

Ferme annuelle : 660 francs.

Pour plus de détails, voir les
affiches ou la désignation parcella-
ire est établie.

A CÉDER

Magasin Couronnes, Bijouterie
Articles religieux

Conditions avantageuses.

S'adresser à M. COCHET, 20, rue
du Portail-Louis, Saumur.

LÉRINA

Liquor fabriqué par les Pères de l'abbaye
de Lérins, près Cannes. Produit recom-
mandé par sa qualité et ses propriétés
hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHÉ,
négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

AU CORDON BLEU

Placement de domestiques
des deux sexes

VRAIS GENS DE MAISONS

M^{me} ANNA

Rue du Puits-Tribouillet, 5
SAUMUR

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques,
cuisinières, femmes de chambre,
valets de chambre, cochers, etc.

A AFFERMER

La Ferme de la Boire-Salée

Commune de Saint-Lambert-
des Lecées,

Contenant environ 8 hectares.

Entrée en jouissance le 1^{er} no-
vembre 1895.

Pour tous renseignements et
traiter, s'adresser à M. GIRARD,
expert, rue Pavée, n^o 4.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX

d'Articles

FUNÉRAIRES

Couronnes

BOURRELETS

Pots et Bouquets

PERLES, MÉTAL

Et Porcelaine

Articles riches, demi-riches et ordinaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie MILON

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier, 1/2 kil. 1 60

Planteur, — 1 60

Potin n^o 3, — 1 60

C^{ie} Coloniale, — 2 20

De santé, — 1 20

Thé C^{ie} Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon, la boîte » 65

Madeines-Champagne, id. 1 30

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en pré-
venant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes
avec initiales.

LIQUIDATION

Couronnes Funéraires, Bijouterie et Articles Religieux

25 0/0 de perte

COCHET, 20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

AVIS IMPORTANT.

L'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires.

à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire — La Maison ANDRIEUX envoie à

ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c. — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.